

Réponse à une consultation 19.12.2019

## **Modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation**

economisuisse soutient l'adaptation de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), avec des restrictions toutefois: la faïtière rejette l'assouplissement de la participation de 50% au financement de projets de recherche. Elle est également critique en ce qui concerne les privilèges accordés aux start-up et aux spin-off par rapport aux entreprises établies. En ce qui concerne les modifications visant à encourager l'esprit d'entreprise fondé sur les sciences, economisuisse rejette l'extension aux entreprises établies qui se réorientent de deux instruments: les contributions pour mesures d'internationalisation et le financement des frais de financement.